



Décision n° 617 / 2024
Procédure n° : 2024/043
Réf. : AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Marché public de prestations en assurances : Flotte auto et accessoires

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le marché « Marché public de prestations en assurances : flotte Auto et accessoires » publié le 25 juillet 2024 et dont les offres devaient parvenir le 16 septembre 2024 a été infructueux : aucune offre reçue.

Considérant que ce marché est divisé en :

- * Marché initial (Flotte Automobile & Accessoires), estimé à 40.000,00 € TTC/an ;
- * 3 reconductions identiques (Flotte Automobile & Accessoires) ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 160.000,00 € TTC ;

Considérant qu'une offre est parvenue d'Assurances Sécurité, 64 Es Avenue JF Kennedy, 59900 LILLE à 68.247,00 € TTC/an pour le marché de base

Considérant le rapport d'analyse des offres il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis la seule offre, soit Assurances Sécurité, 64 Es Avenue JF Kennedy, 59900 LILLE pour un montant de 68.247,00 € TTC

La PSE suivante est retenue : PSE 3 Mission collaborateur ;

Considérant qu'il est proposé de fixer la date de commencement au 1er janvier 2025

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'attribuer au candidat ayant remis la seule offre, soit Assurances Sécurité, 64 Es Avenue JF Kennedy, 59900 LILLE pour un montant de 68.247,00 € TTC

La PSE suivante est retenue : PSE 3 Mission collaborateur.

Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le marché.

Article 2 : D'approuver la date de commencement du marché "Marché public de prestations en assurances : flotte Auto et accessoires", soit le 1er janvier 2025.

Article 3 : De transmettre la présente décision au Représentant de l'État dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Fait à Jonzac,

Le 20 DEC. 2024

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le 2^e Vice-Président : M. J QUESSON